

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Acier : il faut vite changer de stratégie

Ce sont aujourd'hui des entreprises industrielles fragilisées par la crise sanitaire, puis par la hausse des prix des matières premières et de l'énergie qui sont fortement impactées par les sanctions économiques et les conséquences indirectes de la guerre en Ukraine.

Le plan de résilience annoncé par le gouvernement est utile mais ne résoudra pas tout. Il ne changera pas le comportement des grands fournisseurs de matières premières, notamment du métal, qui évoquent un cas de force majeure, pour remettre en cause les contrats de fourniture en cours et appliquer des hausses de prix importantes. De telles décisions unilatérales vont indubitablement conduire à des arrêts d'activités et peut être à la fermeture de PME mécaniciennes.

La pénurie d'aciers n'est pas exclusivement liée à l'arrêt des importations de matières premières ou d'aciers ukrainiens ou russes. Elle est également entretenue par des décisions de gestion des sidérurgistes européens qui, impactés par les hausses des prix de l'électricité, décident de fermer leurs usines. Aujourd'hui, la sidérurgie européenne n'arrive plus à fournir les marchés aval dont notamment l'industrie mécanique, leur premier débouché.

Les mesures de sauvegarde destinées à protéger en 2018 la sidérurgie européenne des importations de produits sidérurgiques asiatiques et turques, ne sont plus légitimes dans cette période de pénurie. Elles ne font que protéger l'activité des sidérurgistes à court terme. De plus, début 2022, les surtaxes Américaines sur l'acier et l'aluminium européen ont été levées et les matières premières qui manquent encore cruellement à notre industrie européenne, peuvent même être exportées désormais vers les Etats-Unis ! Dans ce contexte, nous demandons la levée temporaire des mesures de sauvegarde.

Les tensions sur l'approvisionnement des métaux, la politique de prix conduite par les fournisseurs et l'impossibilité désormais de s'approvisionner en Russie et en Ukraine nécessitent d'abroger immédiatement toutes les mesures de protection et de contingentement des importations d'aciers venant de pays tiers. C'est une nécessité absolue pour maintenir nos usines en activité.

Le redéploiement récent des quotas d'importations d'acier russe et biélorusse dans les quotas généraux européens ne débloque malheureusement pas la situation. Les distributeurs européens, qui importent des aciers hors d'UE, contraints par un processus réglementaire très complexe, ne profitent pas de cette aubaine.

Nous demandons également la suppression des autorisations d'exporter hors d'Europe les déchets métalliques, qui permettrait à la sidérurgie européenne, dans sa filière de seconde fusion, de pallier son incapacité momentanée à répondre aux besoins des secteurs aval. Toutes les pistes permettant de combattre la pénurie actuelle doivent être mises en œuvre.

La FIM sollicite les autorités publiques pour que, pendant un ou deux trimestres, elles demandent aux grands acteurs économiques de ne pas évoquer une clause de force majeure liée de près ou de loin au conflit pour dénoncer leurs engagements contractuels et conditionner la livraison des fournitures à l'acceptation du dernier prix spot connu « A prendre ou à laisser ! ». Il faut remettre de la sérénité dans les relations commerciales et cela nous semble une ligne rouge à ne pas franchir !

Si rien n'est fait rapidement, nos entreprises seront les premières victimes collatérales du conflit qui se déroule sur notre continent. Cette situation de tensions internationales fortes doit conduire les pouvoirs publics à prendre des mesures d'exception à la hauteur des enjeux.

Il faut savoir accepter de changer rapidement de stratégie pour permettre à nos PME, ETI et filières industrielles de retrouver de la sérénité pour mettre en œuvre leur plan de résilience et permettre une réindustrialisation future.
Sans action, nos entreprises ne seront pas au rendez-vous de la transition énergétique et de la décarbonation de nos sociétés une fois la paix revenue.

Henri Morel
Président de la FIM, Fédération des Industries Mécaniques.

Date de publication : 05/04/2022

Contacts presse FIM :

Isabelle Douvry
+ 33 (0)1 47 17 60 30
idouvry@fimeca.org

Anne Gleyze
+ 33 (0)1 47 17 60 29
agleyze@fimeca.org

Les industries mécaniques, premier employeur industriel de France, conçoivent des pièces, composants et sous-ensembles et équipements pour tous les secteurs de l'économie :

- Pièces mécaniques issues d'opération de fonderie, forge, usinage, formage, décolletage, traitement de surface, etc.
- Composants et sous-ensembles intégrés dans les produits des clients
- Équipements de production (machines, robots, etc.) et équipements mécaniques (pour la santé, l'agriculture, les TP, le bâtiment, la restauration, la lutte contre l'incendie, l'approvisionnement en eau, la production d'énergie, la mesure, ...)
- Produits de grande consommation (arts de la table, outillage, ...)